

L'A. C. B. M.

(C. M. B. A.)

SYNOPSIS DE COTISATION.

L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle fut organisée au village de Niagara Falls, N. Y., en Juillet, 1876, et incorporée par la Législature de l'Etat de New York en 1879.

L'organisation de cette Association fut d'abord suggérée par Sa Grandeur Mgr S. V. Ryan, Evêque de Buffalo. Son nom, et celui de Sa Grâce Mgr. J. Walsh, Archevêque de Toronto, et de plusieurs autres prélats distingués et d'un grand nombre de membres du clergé aux Etats-Unis et au Canada, en ornent les rôles.

La succursale-mère, No. 1, de l'Etat de New York, fut organisée à Niagara Falls, N. Y., le 3 Juillet, 1876, par le Rev. Moyonian, curé de la paroisse, et quatorze autres Catholiques zélés.

La première Convention d'un Grand Conseil, celui de l'Etat de New York, fut tenue en Octobre, 1877.

L'Association est sanctionnée par Sa Sainteté le Pape Léon XIII, et a reçu l'approbation de Son Eminence le Cardinal Tasciereau, et des Archevêques et Evêques du Canada. Aux Etats-Unis l'Association se compose d'un Conseil Suprême, de Grands Conseils et de Succursales, le conseil Suprême, étant le corps gouvernant; mais au Canada, elle est composée seulement d'un Grand Conseil et de Succursales, le Grand Conseil étant le corps gouvernant.

La première succursale au Canada fut organisée à Windsor, Ontario, en Février, 1878. Le Grand Conseil de l'A. C. B. M. du Canada fut aussi organisé à Windsor, Ont., le 10 Février, 1880. A cette époque il n'y avait que six succursales au Canada, savoir: No. 1, Windsor; No. 2, St. Thomas; No. 3, Amherstburg; No. 4, London; No. 5, Brantford, et No. 6, Strathroy, comprenant collectivement 224 membres.

Les membres fondateurs et premiers officiers du Grand Conseil furent: Grand aviseur Spirituel, Le Très Rev. John Walsh, Evêque de London (présentement Archevêque de Toronto).

Grand Président, Thomas A. Bourke, Windsor, Ont.

Premier Vice-Président, J. H. Barry, Brantford, Ont.

Deuxième Vice-Président, John Doyle, St. Thomas, Ont.

Grand Secrétaire, Samuel R. Brown, London, Ont.

Grand Trésorier, M. J. Manning, Windsor, Ont.

Grand Com. — ordonnateur, C. W. O'Rourke, Amherstburg, Ont.

Grands Syndics, Rev. J. P. Molphy (Strathroy, Ont.), C. W. O'Rourke, J. Doyle, T. A. Bourke et J. H. Barry.

L'Installation fut conduite par le D<sup>u</sup> Suprême J. T. Keena, de Détroit.

Le Grand Conseil fut incorporé dans Ontario le 18 Janvier, 1890, enregistré dans Ontario le 22 Août, 1892, incorporé dans la Puissance du Canada en Mars, 1893, et a reçu un certificat d'enregistrement du Gouvernement de la Puissance, le 27 Décembre, 1891. Le 31 Décembre, 1892, l'A. C. B. M. du Canada fut formée en une Jurisdiction séparée quant aux Bénéfices, et il y a maintenant séparation financière complète avec les Etats-Unis. Au Canada le Grand Conseil est appelé l'Association, incorporée pour les fins et objets suivants.

(a) Unir fraternellement toutes personnes ayant un droit de membre en vertu de la constitution et des lois de l'Association; et le mot "lois", lorsqu'il en est fait usage ci-après, comprend lois et statuts généraux.

(b) Améliorer la condition sociale, intellectuelle et morale des membres de l'Association, et leur inculquer des principes d'intégrité, de sobriété et de frugalité.

(c) Etablir, administrer et déboursor un fonds de bienfaisance mutuelle et de réserve sur lequel, dans les six mois après réception, au bureau du Secrétaire de l'Association, de la veuve satisfaisante du décès de l'un de ses membres qui se

sera conformé à tous ses règlements légaux, il sera payé une somme n'excédant pas \$2000 à sa veuve, ses orphelins, aux personnes dont il est le soutien, ou à tout autre bénéficiaire qu'il aura désigné, ou aux représentants légaux de ce nombre.

Dans chaque Province où l'Association fait des opérations elle nomme un agent, revêtu d'une procuration portant le sceau de l'Association et signé par le Président et le Secrétaire, pour recevoir signification de toute pièce de procédure dans les actions ou poursuites intentées à l'Association dans la Province où réside cet agent.

Les aspirants à l'admission doivent être Catholiques pratiquants, âgés de pas moins de 18 ans ni plus de 60 au temps de l'initiation; subir un examen médical, être approuvés par le Médecin Examinateur en Chef, le Bureau des Syndics de la Succursale, et élus au scrutin par la Succursale à laquelle la demande est faite avant qu'ils puissent être admis membres.

Trois classes de polices sont émises, savoir: \$2,000, \$1,000 et \$500.

Pour perpétuer l'Association, et protéger ses membres contre les effets d'une épidémie ou d'un taux de décès plus qu'ordinaire, un Fonds de Réserve a été établi, sauvegardé de la manière la plus sûre. Ce fonds s'accroît et met à par 5 par cent de chaque cotisation collectée. De temps en temps il sera converti en obligations des plus sûres et portant intérêt, et ni le principal ni l'intérêt ne peuvent être touchés avant qu'il serait nécessaire de pr lever sur les membres de l'Association plus de vingt quatre cotisations dans une même année; ou avant que ce fonds aura atteint la somme de \$125,000, qui est la limite sous l'acte d'incorporation de l'Association.

Ce fonds présente, en ce jour, environ \$42,000, et ne fut établi que le 1er Juillet, 1887.

Depuis son organisation l'Association a eu 430 décès dans ses rangs, et a payé \$784,000 aux héritiers des membres décédés au Canada. Qui peut calculer de quel grand secours cet argent a été pour la veuve et les orphelins dans un temps où ils en avaient le plus de besoin?

Les Bénéfices au décès d'un membre sont payés dans la limite de temps fixée par la Constitution à la personne ou personnes y ayant légalement droit, et ils sont exempts de toute responsabilité pour les dettes d'un membre décédé.

Le Grand Conseil de l'A. C. B. M. du Canada a organisé 244 Succursales, comprenant présentement environ 10,500 membres.

La table qui suit donne les taux chargés:

Table with 2 columns: Age group (e.g., De 18 à 25 ans) and Amount (\$2,000). Rates range from \$1.00 to \$1.65.

Table with 2 columns: Age group (e.g., De 18 à 25 ans) and Amount (\$1,000). Rates range from \$0.50 to \$0.85.

Table with 2 columns: Age group (e.g., De 18 à 25 ans) and Amount (\$500). Rates range from \$0.25 to \$0.45.

L'honoraire d'initiation est \$3.00, l'examen médical \$2.00, et les contributions mensuelles, 50cts.

Le coût de l'assurance dans l'A. C. B. M. est seulement d'environ le tiers du coût du même montant d'assurance dans les compagnies régulières, et au lieu d'exiger d'un membre qu'il paye tout d'un coup la prime de toute l'année, l'A. C. B. M. la divise en douze parties et lui permet d'en payer une chaque mois.

C'est un devoir que chaque père doit à sa famille de pourvoir pour ceux qui dépendent de son soutien, au cas que ce

soutien leur serait enlevé par la mort, dont l'heure et la manière d'agir sont si incertaines.

Les jeunes gens ou hommes non-mariés devraient aussi devenir membres de l'A. C. B. M.; ainsi en cas de mort ils pourraient laisser quelque chose à leurs parents qui les ont élevés et ont maintenant droit à leur aide.

Ce qui suit est le Tableau des décès dans l'A. C. B. M. du Canada depuis l'époque de la formation du Grand Conseil, le 10 Février, 1880, au 1er Janvier, 1897.

Table with 4 columns: Année, Nombre de Décés, Moyenne de l'âge au Décés, Montant de la Police. Shows data from 1880 to 1891.

Nombre total des décès à cette date, 423.

COMMENT ORGANISER UNE SUCCURSALE.

Ecrivez à S. R. Brown, Grand Secrétaire, London, Ont., pour un blanc, demande de charte, et quelques exemplaires de "THE CANADIAN" expliquant les fins et la manière d'opérer de l'Association. Voyez le curé de la paroisse, sollicitez son approbation de la formation d'une succursale dans sa paroisse, demandez-lui de devenir membre fondateur si la qualité, faites signer autant d'ar tres aspirants qu'il sera possible et aites certifier par le curé qu'ils sont Catholiques pratiquants, ensuite envoyez cette "Demande de charte" au Grand Secrétaire. Sur réception de cette demande le Grand Secrétaire vous fera parvenir des blancs, demande d'admission et certificat médical, et E. Ryan, M. D., Médecin Examinateur en Chef, Kings-ton, Ont., s'entendra avec vous pour nommer un médecin dans la localité afin d'examiner les aspirants.

Chaque aspirant devra payer l'honoraire de \$2.00 au médecin lors de l'examen. Ce médecin devrait envoyer immédiatement les Certificats Médicaux au Dr. Ryan, incluant 50cts, de l'honoraire ci-haut mentionné pour chaque, certificat ainsi envoyé.

Voyez personnellement à ce que le médecin ne retarde pas d'envoyer ces certificats médicaux au Médecin Examinateur en Chef.

Un certificat de naissance, ou une déclaration conforme à la loi au sujet de l'âge doit accompagner chaque demande.

Aussitôt qu'un nombre suffisant (pas moins de 12) auront été approuvés, le D<sup>u</sup> ou l'officier qui devra faire l'organisation, ou le Grand Secrétaire un rapport pour l'Institution de la Nouvelle Succursale, et un assortiment de fournitures. Le D<sup>u</sup> s'entendra alors avec les aspirants sur le choix d'une date, pour instituer la Succursale.

La prospérité d'une Succursale dépend en grande mesure de ceux qui en sont les premiers officiers, et de la manière dont ils remplissent leurs devoirs.

Chaque membre devrait avoir en mains un exemplaire de la constitution et des statuts de l'Association, et les membres devraient les étudier comme il faut et s'y conformer.

On désire une Succursale de l'A. C. B. M. dans chaque paroisse au Canada.

LISTE DES BLANCS, LIVRES ET PRIX.

Table with 3 columns: No., Blancs, Prix le cent. Lists items like Demande d'Admission, Certificat Médical, Avis à un aspirant, Rapport de la cotisation mensuelle.

Table with 2 columns: Item description and Price. Lists items like Demande d'une Police, Résignation, Carte de Transfert, etc.

No. Livres. Prix Ch.

Table with 3 columns: No., Livres, Prix Ch. Lists books like Livre de Règle, Livre du Secrétaire Financier, Grand-Livre du Secrétaire Financier, etc.

Les polices sont chargées 15 cts. chaque, mais celles émises avec changement de désignation sont chargées 50 cts. chaque.

Comme on pourra le voir par la liste donnée plus haut, l'Association procure les blancs pour toutes transactions entre les Succursales et le Grand Secrétaire. C'est afin d'assurer l'exactitude, la perfection dans les rapports, et l'uniformité dans la manière de les remplir; par conséquent, on n'accepte, pas de rapports sous forme de lettres écrites sur du papier autre que les blancs de l'Association. Employez le blanc No. 11 pour commander des fournitures, et a. respectez cet ordre à

SAMUEL R. BROWN, Grand Secrétaire A. C. B. M., 391 Queen's Ave. London, Ont.

N. B.—Dans l'Adresse du Grand Secrétaire le nom de la rue est en Anglais afin d'assurer la réception de ce qui lui sera envoyé.

Depenses des Delegates à la Convention.

A la Convention de l'Association, tenue à St. Jean, N. B., la résolution suivante fut adoptée, et il fut décidé que les Oui et les Non, avec le numéro et le siège de la Succursale de chaque délégué, seraient publiés dans l'organe officiel:—

"Proposé par le Frère J. R. Costigan, appuyé par le Rév. A. A. Cherrier, que le Conseil devra payer ses officiers et représentants \$2.50 par jour pour le temps qu'ils assisteront aux assemblées régulières ou spéciales du Conseil, y compris chaque jour nécessairement dépensé en se rendant à et en s'en retournant de la Convention, et leurs frais de voyage réels, comprenant le coût d'un berth, mais les frais de pension et d'hotel exceptés."

On trouvera l'énumération des Qui et des Non dans la partie Anglaise, sous le titre "Convention-Delegates Expenses"; le mot Branches étant employé généralement par les membres comme traduction du mot Anglais Branch, nous n'avons pas cru qu'il était nécessaire de donner de nouveaux ici les noms des officiers et repr...